

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Manon Soutière**

<https://www.cadre21.org/membres/f509da60ebe5de7be6db7850>

Date d'obtention : 2023-12-04 15:37:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto a réduit à 4 jours le délai de traitement du signalement
La méthode étape par étape vient clarifier ce qu'il y a à faire de la réception au traitement
Il vient préciser notre rôle en contexte d'intervention scolaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Développer une plus grande vigilance
Encadrer mon travail en contexte de situation de sexto
Mieux me guider dans les différentes étapes à suivre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas visionner le contenu des photos et vidéo
suivre les étapes une à une du protocole/processus sexto
Rassurer, soutenir, faire preuve d'aucun jugement